

Marseille : Leçons de l'émeute musulmane contre des policiers qui contrôlaient une Belphégor

Les faits : Dans la nuit du Mardi au Mercredi 25 juillet 2012 la Police a tenté de vérifier l'identité d'une jeune femme portant le voile intégral. Suite au refus de celle-ci d'obtempérer, une mini-émeute a été déclenchée par les habitants du quartier. Résultat : 3 policiers blessés et quatre interpellations suivies d'une remise immédiate en liberté.

3 policiers blessés et une remise en liberté immédiate ? Comment cela est-il possible ?

L'article (1) reprenant le fait divers explique que :

« Du côté du parquet, on explique que la décision était avant tout un geste d'apaisement en période de ramadan. On précise que les quatre interpellés pourront d'ailleurs être convoqués plus tard pour s'expliquer. »

Ces quelques lignes ainsi que l'incident lui-même provoquent et provoqueront des réactions ici et là. Ceci dit la France est devenue coutumière de ce type de comportement typiquement musulman, seule la décision de justice inhabituellement choquante peut encore donner quelque relief à ce genre d'évènement.

Il est toutefois important de tirer les leçons de ce fait divers apparemment anecdotique, car ces leçons sont importantes.

L'égalité devant la Loi c'est terminé

En France, la justice tient maintenant compte de votre qualité de Musulman (ou non) pour décider de comment va s'appliquer la Loi ou si même elle doit être appliquée.

Je vous invite pour vous convaincre de cette situation, à vous poser cette simple question : Si vous aviez déclenché une émeute au cours de laquelle trois Policiers auraient été blessés volontairement, auriez-vous été relâché ?

La justice française a cessé d'être laïque

En France, certaines décisions de justices sont maintenant dépendantes du calendrier religieux musulman et de la charia.

Du côté du parquet, on explique que la décision était avant tout un geste d'apaisement en période de ramadan.

Il faut rappeler que le ramadan est une des obligations de la charia, loi musulmane dont sont issues toutes les contraintes qui définissent tout ce que doit ou ne doit pas faire un ou une Musulman(e). Nous sommes ici en présence d'une décision expressément basée sur la prise en compte d'une des règles de la Charia (le ramadan).

La justice française reconnaît ouvertement que les Musulmans cherchant à suivre les règles de la charia sont une menace pour l'Ordre Public et la Sécurité Générale; menace aggravée en période de ramadan.

Qui a besoin d'un « geste d'apaisement » face à ce qui ne constitue aucune menace ? On ne peut apaiser ce qui est déjà pacifique, l'apaisement ne peut avoir d'effet que ce sur ce qui est belligérant, violent ou menaçant.

Le ramadan, faisant partie des obligations sociétales de la charia islamique, est dans la déclaration du Parquet de Marseille mentionné clairement comme facteur aggravant le degré de la menace.

«était avant tout un geste d'apaisement en période de

ramadan.»

Une décision de justice prise en fonction du ramadan n'aurait aucun effet sur les Musulmans s'en moquant et ne le pratiquant pas. Elle n'a donc été prise qu'afin « d'apaiser » ceux qui tentent, en pratiquant le ramadan, de suivre les prescriptions de la charia et qui voient en conséquence leur comportement se modifier dans le sens d'une aggravation de la menace à l'encontre de l'Ordre Public et de la Sécurité Générale.

La justice française nous dit ici de manière non équivoque qu'un islam avec charia est une religion menaçante et dangereuse. Bel éclair de lucidité !

Malheureusement la lucidité sans le courage ne sert pas à grand-chose dans notre République, sinon à mieux fuir ses responsabilités.

En quelques formules, voilà donc ce qu'il faut retenir de l'événement de Marseille.

Nous savons que :

Non-Musulman + soumission à la charia = Dhimmi

Quand le Parquet de Marseille nous dit :

Musulmans + charia (ramadan, etc...) = Danger

Et que l'on voit que :

**Musulmans + charia + violence = justice française +
apaisement/soumission**

Alors force est de constater qu'à Marseille:

Justice française = Dhimmi

Mais n'est-ce vraiment qu'à Marseille ?

Alain Wagner

Sources : (1)
<http://www.europe1.fr/Faits-divers/Burqa-le-contrôle-vire-à-l-émeute-1183197/>

Note : Normalement « Justice française » commence par une majuscule, mais la Grammaire doit ici céder le pas à la réalité.